

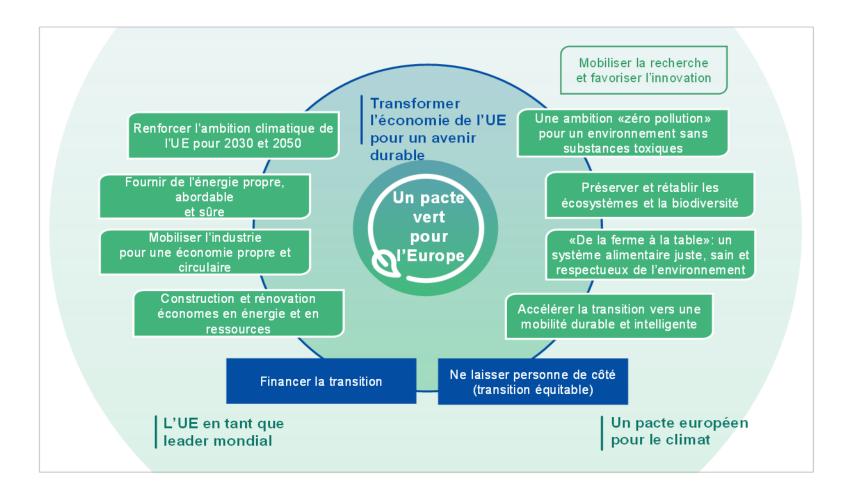
Fonds pour une Transition Juste Annexe D au Rapport Pays France 2020

Premier pilier du Mécanisme pour une Transition Juste

Présentation du Rapport Pays France

Paris, 27 février 2020

Un Pacte vert pour l'Europe





Mécanisme pour une Transition Juste (MTJ) Au moins 100 milliards EUR d'investissements

Pour soutenir et financer les régions les plus exposées aux défis de la transition dans tous les Etats membres

Fonds pour une Transition Juste FTJ)
Génère un financement de
30-50 milliards

- Nouveau Fonds pour une transition juste de 7,5 milliards EUR
- Transferts: pour chaque EUR du FTJ 1,5-3 EUR de FEDER/FSE+
- Cofinancement national

Fournit les subventions initiales

InvestEU
Dispositif dédié à la transition
Juste

mobilise jusque
45 milliards EUR
d'investissements

Financements participatifs pour l'investissement privé

Facilité de prêt au secteur public De la BEI mobilise

25-30 milliards d'investissements

Levier au financement public

- Adoption des plans pour une transition juste donnent accès aux trois piliers
- ➤ Les investissements dans les piliers 2 et 3 du MTJ doivent bénéficier aux territoires identifiés dans les plans pour une Transition Juste adoptés par la Commission mais pas nécessairement mis en œuvre dans ces territoires
- Champ d'éligibilité plus large dans les piliers 2 et 3

Plans pour une Transition Juste, relatifs à chaque territoire identifié comme étant le plus touché par la transition climatique

Conseil et assistance technique

Adaptation des aides d'Etat

Conditionnalité stratégique et programmation

Rapports Pays et Annexe D

Analyse des territoires les plus touchés et les défis respectifs

Semestre 2020 et révision en 2024

Tenant en compte des PNECs révisés

Plans pour une Transition juste

- Description des processus de transition et des étapes clés de transition
- Cohérence avec les PNCE
- Identification des territoires (NUTS3 ou une partie)
- Besoins en développement, type d'opérations
- Justification des investissements spécifiques (investments productifs pour les grandes entreprises a et activités dans les secteurs MEE)

Au niveau national ou régional

Pour chaque territoire

Programmes incluant le soutien du FTJ

Plans territoriaux pour une transition Juste annexés

Adoption par Décision de la Commission

Au cas où les étapes de transition ne sont pas mises en place:

- Programmes sont modifiés y compris lors de la révision à mi-parcours
- Corrections financières peuvent être appliquées à la clôture



Champ d'intervention

Focus plus accentué que les autres programmes de la cohésion, sur :

- Diversification économique et reconversion
- Requalification des travailleurs et aide à la recherche d'un emploi
- Soutien à la transition climatique et à la durabilité environnementale y compris l'économie circulaire

Champ de l'éligibilité cohérent avec la proposition réglementaire pour le FEDER

 Sont exclus du soutien : production, processing, distribution, stockage ou combustion de combustibles fossiles

Eligibilité supplémentaire limitée – à justifier dans les plans territoriaux pour une Transition Juste

- Investissements productifs dans les grandes entreprises, si justifiés par la nécessité de compenser des pertes d'emplois
- Investissements de réduction des émissions de GES en provenance des activités EQE: si necessaire à la préservation d'emplois

Chaque opération doit contribuer à la mise en oeuvre des plans pour une Transition Juste

Capacité totale de financement

Ressources du Fonds pour une Transition Juste : 7,5 milliards EUR

- En complément et en sus de la proposition de CFP de la Commission 2018
- Chapitre 3 (Ressources naturelles et environnement)

Implique transferts obligatoires de fonds provenant du FEDER et/ou du FSE+

- Au moins 1,5 fois et maximum 3 fois l'allocation du FTJ
- Transferts ne peuvent pas excéder 20% des allocations nationales du FEDER ou du FSE+
- Selon les plans pour une Transition Juste et en faveur des investissements qui y sont prévus
- Règles du FTJ s'appliquent aux montants transférés

Cofinancement national

Taux de cofinancement de la politique de cohésion s'appliquent

Capacité totale de financement entre 30 et 50 milliards EUR



Plans pour une Transition Juste

- Conformes aux processus de transition nationaux cohérents avec les Plans nationaux Energie et Climat
 - Etapes clés de transition (par exemple la fermeture de mines de charbon)
- Identification des territoires:
 - Les plus durement touchés par la transition pertes d'emplois et besoins en transformation
 - Niveau NUTS 3 ou une partie granulométrie et concentration des ressources
- Défis de la Transition besoins en développement et objectifs d'ici 2030
- Contribution du soutien du FTJ pour réduire les coûts de la transition
- Mécanismes de gouvernance y compris le partenariat
- Cohérence avec d'autres stratégies en particulier les stratégies de spécialisation intelligentes
- Synergies / complementarités avec d'autres programmes de UE, y compris les piliers 2 et 3 du MTJ
- Lorsque pertinent, justification du soutien aux investissements productifs dans les grandes entreprises / investissements pour réduire les émissions des GES résultant des activités EQE
- Révision lorsque nécessaire; si suite à une révision des PNEC : lors de l'examen à mi-parcours
- Assistance technique plans et projets



Méthode d'allocation

La méthode intègre les défis de la transition et leurs impacts

- Emissions de GES des installations industrielles dans les régions à haute intensité en Carbone
- Emploi dans les industries dans les régions à haute intensité en Carbone

Corrections appliquées: équité et efficacité

- Ecrétage garantit une distribution juste et un soutien pertinent
 - Allocation nationale ne dépasse pas 2 milliards EUR
 - Intensité d'aide (sur toute la période) au moins égale à 6 EUR
- Corrections liées au RNB/hab : assure une concentration appropriée des ressources en faveur des Etats membres les moins développés

Etablie sur base des dernières données statistiques disponibles

Méthodologie détaillée à Annexe I de la proposition de FTJ



Fonds pour une Transition Juste - France

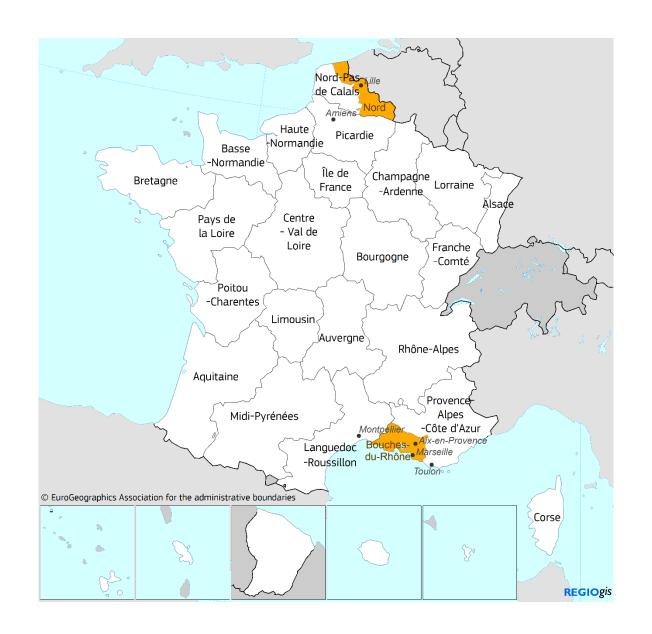
Part de la France dans le	Intensité d'aide par	Allocation	Ressources du FTJ	MTJ tous piliers y
FTJ	habitant	(MEUR)	mobilisées (MEUR)	eemensis ETU
	(période entière)			(MEUR)
5.4%	6	4.02	1830-1920	5807
71.7				



Intensités en Carbone des principales régions NUTS 3

	Région NUTS 3	Intensité Carbone de la région (NUTS3)	
1	Bouches-du-Rhône	2438	1
2	La Réunion	2288	
3	Nord	2013	2
4	Guadeloupe	1652	
5	Seine Maritime	1447	3
6	Corse Sud	1438	
7	Martinique	1402	
8	Meurthe-et-Moselle	1371	4
9	Haute Corse	1078	







Merci pour votre attention

